

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003

L'An Deux Mille Trois, le 16 Décembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 9 Décembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Christiane SÉGURA

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES), Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Thierry GINESTET (Pouvoir à Monsieur Christian MALGOUYRES), Félix TORRÈS (Pouvoir à Madame Élisabeth LARAUD), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD.

N° 7/156 : AMORTISSEMENTS TRANSPORTS URBAINS

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

Vu la l'arrêté interministériel du 27 Août 2002 relatif à l'approbation des plans comptables applicables au secteur public

Vu l'instruction codificatrice M 4 , N° 02-081-M4 du 8 Octobre 2002

Vu l'avis du comptable assignataire

Vu l'avis de la Commission des Finances

Considérant les durées indicatives de l'instruction M4 relatives aux amortissements

Considérant l'obligation d'amortissement des biens renouvelables acquis par le budget annexe Transports Urbains

Considérant l'inapplication de la règle du prorata-temporis

PROPOSITION DE DISPOSITIF

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU le présent exposé,

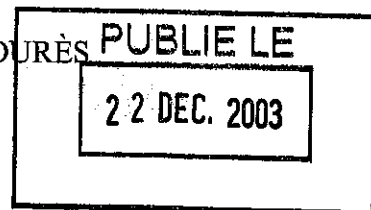
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉCIDE

- * D'adopter les durées d'amortissement figurant en annexe
- * Que les subventions d'équipement reçues seront transférées au compte de résultat suivant une durée équivalente à celle du bien financé
- * Que la durée d'amortissement des bus achetés d'occasion sera calculée en partant de l'âge du véhicule , à la date d'achat par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, sans excéder la durée adoptée pour les bus neufs.
- * Que les amortissements sur l'actif affecté se poursuivra selon le rythme antérieur
- * De transmettre ces éléments au comptable assignataire pour prise en charge des durées par catégories de biens.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Bus neufs	8 ans
Bus d'occasion	durée résiduelle sur 8 ans
Agencements bus neufs	8 ans
Agencements bus d'occasion	4 ans
Grosses réparations bus	5 ans
Installations de surveillance	8 ans
Installations à caractère spécifique	8 ans
Matériel maintenance arrêts	10 ans
Trieuse compteuse	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Petit matériel de bureau électrique	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Concessions brevets licences	2 ans
Bâtiments	30 ans
Petit électro ménager	5 ans
Bâtiments légers et abris	10 ans
Téléphonie hors réseaux	5 ans
Autocommutateurs	10 ans
Matériel audio, vidéo, photo	5 ans
Outillage transportable	5 ans
Outillage fixe	10 ans
Frais d'études	2 ans
Annonces et insertions	2 ans